

Charte utilisateur

La plateforme de calcul MeSU est ouverte aux étudiants et aux personnels rattachés à Sorbonne-Université. Elle est également ouverte aux étudiants et personnels des autres universités et structures de recherche publiques française. Les règles suivantes visent à garantir le bon fonctionnement de l'équipement et à permettre son utilisation par le plus grand nombre à des fins de recherche et de formation. En plus de ces règles spécifiques, les utilisateurs doivent également se conformer aux règles édictées dans la charte d'utilisation des moyens et des ressources informatiques et numériques de Sorbonne-Université.

Mention de l'utilisation de la plateforme

Tous les utilisateurs de la plateforme sont invités à en citer ou mentionner l'utilisation dans les travaux (rapports de recherche, articles, posters ou présentations) issus d'activités sur la plateforme.

Nous suggérons d'ajouter la mention suivante dans la section correspondante :

« *This work was granted access to the HPC resources of the MeSU platform at Sorbonne-Université.* » ou
« *The simulations were performed on the MeSU platform at Sorbonne-Université.* »

Nous rappelons aux utilisateurs que l'accès la plateforme MeSU peut être demandé dans le cadre de n'importe quelle activité de recherche ou de formation. Une assistance est disponible sur demande en contactant mesu@sorbonne-universite.fr.

Règles d'utilisation des frontales et des nœuds de calcul

Lorsqu'un utilisateur se voit ouvrir un compte calcul, il a accès à l'ensemble de la plateforme de calcul.

Dans ce cadre, tous les travaux soumis sur la plateforme doivent être annotés par une limite de temps total d'exécution (walltime). Cette information, utilisée pour l'ordonnancement des travaux, permet d'optimiser l'occupation des ressources.

Parmi les bonnes pratiques et règles d'utilisation d'une plateforme de calcul, nous rappelons que :

- Les frontales (nœuds de login mesu.dsi.upmc.fr) sont mis à disposition pour la compilation, la préparation et la soumission des travaux. Tout processus engendrant une charge élevée et prolongée sera automatiquement stoppé.
- Les tâches interactives doivent être soumises sous la forme de sessions interactives sur les nœuds de calcul ou les nœuds graphiques.
- Les nœuds de calcul sont dédiés à l'exécution des travaux, leur accès n'est possible qu'à travers le logiciel de gestion de travaux.

Files d'attente et limites d'utilisation des ressources

La plateforme de calcul MeSU utilise un système de priorité pour ordonnancer les travaux. La principale politique appliquée vise à assurer un usage équitable des ressources entre utilisateurs (fair-share).

Dans le cas où les besoins d'un utilisateur ne seraient pas compatibles avec les limites en vigueur, nous l'invitons à contacter l'équipe d'administration de la plateforme (mesu@sorbonne-universite.fr) afin de déterminer la meilleure façon d'y remédier.

Utilisation des moyens de stockage

Chaque utilisateur a accès à un répertoire personnel (home) et des répertoires de travail (scratch). Ces répertoires ne font l'objet d'aucune sauvegarde.

Les travaux de calcul doivent opérer dans un répertoire de travail scratch (/scratchalpha ou /scratchbeta) en

fonction de la ressource utilisée. Le répertoire personnel et le répertoire /tmp des nœuds de calcul ne doivent pas être utilisés au cours des calculs sauf cas particulier. Le répertoire personnel et les répertoires de travail ne constituent pas un dispositif d'archivage de données.

Le répertoire personnel est sujet à un quota de 30 Go par utilisateur. Lorsque le quota de son répertoire personnel est dépassé, il est de la responsabilité de l'utilisateur de procéder à un nettoyage dans les plus brefs délais pour éviter tout blocage de ses travaux de calcul en cours ou sur le point de démarrer.

Les données stockées dans les répertoires de travail (scratch) qui n'ont pas été consultées ou modifiées au-delà d'un délai de 3 mois sont susceptibles d'être effacées par automatisée de purge.

Maintenance du système

Les utilisateurs reçoivent une notification de maintenance au moins une semaine avant la date de l'opération, sauf en cas de maintenance urgente. Les maintenances sont généralement au nombre de deux par an, une par semestre. Il est recommandé aux utilisateurs d'employer des mécanismes d'arrêt/reprise au cours de leurs simulations pour limiter l'impact d'un arrêt non-programmé de la plateforme.

Infractions aux règles d'utilisation

S'il est avéré qu'un utilisateur ne se conforme pas aux règles d'utilisation de la plateforme ou à la charte d'utilisation des systèmes d'information de l'université, son compte sera désactivé immédiatement.

Le compte ne sera susceptible d'être réactivé qu'à la réception d'une demande écrite transmise à l'équipe d'administration de la plateforme.

Information liées au traitement des données personnelles

Les informations récoltées à partir du formulaire de création/renouvellement de compte sont stockées dans une base de données gérées par l'équipe d'administration de la plateforme. L'objectif de la collecte de ces données est la gestion des comptes utilisateurs. Les données sont conservées cinq ans.

Vous pouvez accéder à vos données personnelles, les modifier et demander leur suppression en contactant l'équipe d'administration de la plateforme : mesu@sorbonne-universite.fr.

Pour exercer vos droits ou pour toute question liée à la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter l'équipe d'administration de la plateforme : mesu@sorbonne-universite.fr ou le responsable de la protection des données de Sorbonne-Université : dpd@sorbonne-universite.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté l'équipe d'administration de la plateforme, que vos droits « Informatique et Libertés » n'ont pas été respectés, vous êtes invités à solliciter la CNIL.

Vous pouvez consulter le site web cnil.fr pour en savoir plus sur vos droits.